



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Assurances ville et CCAS 2024-
2027 – Lot 1 « Dommages aux biens » –
Avenant n°1

Décision N°2024-282

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-79 du 27 mai 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4.

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

CONSIDERANT l'obligation légale d'être assuré et le besoin d'ajouter un bien aux risques assurés pour une période déterminée,

VU la mise en place d'un bien extérieur pour une période déterminée et dont sa valeur nécessite des garanties d'un bien du patrimoine de la collectivité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec la SMACL sise 79031 NIORT CEDEX un avenant au lot 1 « dommages aux biens » d'un montant de 100.04€ HT pour assurer un bien extérieur (bulles de Noël) pour la période allant du 26 novembre 2024 au 06 janvier 2025.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Madame le Percepteur,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, 04 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 06/12/2024
Reçu en préfecture le 06/12/2024
Publié le 06 DEC. 2024
ID : 011-211100763-20241204-DEC2024282CP-CC